

Mission de conseil sur le code d'éthique et de conduite et la politique anti- fraude de l'OIF

RAPPORT DE MISSION DE CONSEIL

Rapport Final DAI-2021-RF05

15 novembre 2021

Intitulé de l'Engagement	Unité Administrative	Type d'Engagement	Opinion Globale
Mission de conseil sur le code d'éthique et de conduite et de la politique anti-fraude de l'Organisation	SJ, SRH	Conseil	Non Applicable

Importance de la Mission :

Les politiques relatives à l'éthique et à la fraude sont d'autant plus importantes qu'elles renseignent sur les moyens d'être en phase avec les valeurs et objectifs de l'Organisation, et promeuvent une culture éthique en son sein.

Le renforcement du cadre éthique de l'OIF est un objectif poursuivi dans les chantiers n°2 et n°4 de la Transformation avec l'élaboration de politiques de prévention et de lutte, l'une contre tout acte frauduleux (politique anti-fraude) et l'autre, contre toute forme de harcèlement ; ainsi que la révision du code d'éthique et de conduite.

Toutes les parties prenantes de l'Organisation, individuellement et collectivement, sont les acteurs d'une meilleure culture éthique.

Objectifs et Périmètre	Résultats
<p>L'objectif de la mission était de fournir à l'Organisation des conseils et des points de vue fondés en matière d'élaboration et de mise en œuvre du code d'éthique et de conduite, et de la politique anti-fraude.</p> <p>Plus spécifiquement, la mission a consisté à développer une compréhension des objectifs opérationnels, réaliser des analyses comparatives avec d'autres organisations, conduire un sondage du personnel et proposer des pistes d'amélioration.</p> <p>La mission a porté sur le code d'éthique et de conduite et la politique anti-fraude en cours d'élaboration ou de révision. Elle s'est étendue aux mécanismes actuels et à venir permettant de recueillir et de traiter les cas de non-conformité.</p>	<p>La mission a recensé 4 initiatives clés à conduire pour améliorer le cadre éthique de l'OIF :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer le code existant et les politiques à venir, et mettre en cohérence l'ensemble des textes de l'Organisation. 2. Adopter un plan de communication et des outils de formation et de sensibilisation à l'éthique adaptés au profil du personnel ainsi qu'à la culture et à la maturité de l'Organisation. 3. Définir et communiquer au personnel les modes d'alerte. 4. Définir les rôles et responsabilités en matière de gouvernance de l'éthique. <p>La DAI a noté les actions déjà entreprises et celles envisagées par le Service juridique (SJ) et le Service des ressources humaines (SRH) en vue de satisfaire les attentes susmentionnées.</p>



Rigobert Pinga Pinga
Directeur de l'Audit Interne



Kannelle PINEAU
Auditrice en charge